Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_13-DE

2026-04-07/ 13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Frédéric BENOIT, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Marie-Christine HAVARD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Séance du 07 Avril 2026

Date de convocation :
01.04.2026

Délibération n° 2026-04-07/ 13

OBJET :

Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Madame le Maire rappelle : « l'article 1606 nonies C du Code Général des Impôts indique que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant soit pour OBC au moins 26 membres. »

Le conseil communautaire, lors de son instance du 05 avril 2026 a proposé que la CLECT soit composée de la même manière que les commissions communautaires soit pour Tréal deux membres, un titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal est invité à désigner un conseiller municipal - pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE

- Madame Corinne MARCHAND, membre titulaire de la CLECT,
- Madame Muriel HERVÉ, membre suppléant de la CLECT.

ADOPTE par 15 voix

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL (MORBIHAN)

Muriel HERVÉ